

9. Pistes d'intervention lors de la transition vers les services adulte

Lors de la transition vers la vie adulte, le jeune vivant avec un problème de santé mentale passera des services jeunesse vers ceux offerts en santé mentale adulte. Lui et ses parents pourraient vivre des changements importants sur le plan de la philosophie des soins et des services qui leur sont offerts et de leurs rôles respectifs. La Figure 3 représente ce changement vécu par les proches à cette étape.

Le Tableau 8, à la page suivante, propose une transition en **trois phases**, chacune identifiant des pratiques cliniques permettant aux intervenants de mieux accompagner les jeunes et leurs parents dans ce changement. Selon les situations, cette transition peut durer jusqu'à un an (152-155) et peut donc être initiée avant l'âge adulte.

Figure 3 : Le rôle des proches lors de la transition vers les services adulte.

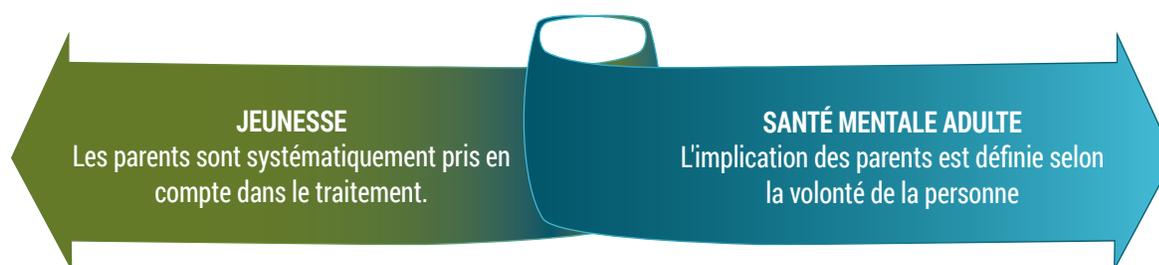


Tableau 8 : Pistes d'intervention lors de la transition entre les services jeunesse et les services santé mentale adulte

Phase 1 : Prétransition	Phase 2 : Période de soins parallèles	Phase 3 : Post-transition
<p>SERVICES JEUNESSE</p>	<p>SERVICES JEUNESSE ET ADULTE SANTÉ MENTALE</p>	<p>SERVICES ADULTE SANTÉ MENTALE</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les parents et le jeune adulte dans les discussions sur les besoins du jeune et la nécessité d'une orientation vers le service de santé mentale adulte • Prendre soin d'expliquer aux parents et au jeune adulte les règles qui s'appliqueront relativement au partage d'informations et de répondre à leurs questions • Informer les parents et le jeune de la trajectoire de soins : à quoi s'attendre pour la suite (le processus de transition), la philosophie de soins et des services adultes, où appeler en cas de besoin, etc. 	<p>La durée de la transition peut varier selon la maturité du jeune dans l'optique de développer son autonomie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux parents de rencontrer les nouveaux intervenants du jeune • Dégager graduellement les parents de certaines responsabilités. Par exemple, contacter directement le jeune pour la prise de rendez-vous et les suivis 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le jeune adulte en regard du choix des informations confidentielles qu'il désire ou non partager avec ses parents • Accompagner le jeune adulte en regard du choix d'impliquer ses parents ou une personne significative de son entourage

Intégrer